

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Est

Titre de la résolution

Proposition pour la création d'une halte ferroviaire à Neuchâtel-Est (Champréveyre) dans le cadre du RER neuchâtelois

Auteur-e-s de la résolution

Roth Dylan

Destinataire-s de la résolution

Conseil d'Etat

Date et lieu

18/02/2026

Cotexte

De manière générale, il est préférable de développer l'offre de transports publics en amont de la densification urbaine. Agir a posteriori s'avère complexe et coûteux en raison de la raréfaction du foncier et de l'envolée des prix des terrains. Afin de soutenir l'expansion de la zone Est de Neuchâtel et d'en renforcer l'attractivité, il devient impératif d'améliorer la connexion des quartiers de Monruz, des Gouttes-d'Or, de la Dîme et de la Vy-d'Etra avec la gare CFF. Ces secteurs ont connus un essor majeur (implantation de l'hôpital aux Saars, nouveaux complexes résidentiels aux Falaises et à Monruz, installation de l'entreprise Ciposa) et de nombreux projets sont en cours, notamment à proximité de l'hôtel Palafitte.

Actuellement, l'accès à la gare depuis l'Est repose exclusivement sur le réseau de bus, lequel est de plus en plus contraint par :

- Les aléas de la circulation et la multiplication des chantiers routiers.
- L'allongement des temps de parcours dû à la généralisation des zones 30 km/h, présentes et futures.
- L'absence de liaison directe depuis le littoral

La rupture de charge à l'Université (passage par le funiculaire) est dissuasive, d'autant plus lors des périodes de maintenance du funiculaire où aucune alternative rapide n'existe sans transiter par le centre-ville.

Une accessibilité simplifiée : L'utilisation de la passerelle existante permet de desservir les deux quais sans nécessiter de lourds travaux de franchissement des voies, facilitant l'accès piéton depuis la Vy-d'Etra et la Dîme. Conclusion Située à mi-distance exacte entre la halte de Saint-Blaise et la gare de Neuchâtel, cette nouvelle station "Champréveyre" rendrait la gare accessible en quelques minutes

Opportunité

Dans l'optique du déploiement du RER neuchâtelois et du TransRun, dont l'objectif est de cadencer et de fluidifier les échanges à l'échelle cantonale, la création d'une halte à l'Est de la ville apparaît comme une évidence. L'ajout d'un arrêt sur la ligne RE5 (Berne-Neuchâtel) aux environs du n°34 de la rue de Champréveyre permettrait :

- Un maillage territorial cohérent : En s'insérant dans la cadence au quart d'heure prévue par le RER, cet arrêt soulagerait les lignes de bus urbaines (Lignes 101 et 107) déjà fortement sollicitées.
- Une intermodalité optimisée : L'emplacement choisi permet une connexion immédiate avec les arrêts de bus existants (Gouttes-d'Or, Châble) et le funiculaire de La Coudre, créant un véritable "hub" secondaire pour le littoral Est.
- Une accessibilité simplifiée : L'utilisation de la passerelle existante permet de desservir les deux quais sans nécessiter de lourds travaux de franchissement des voies, facilitant l'accès piéton depuis la Vy-d'Etra et la Dîme.

Conclusion :

Située à mi-distance exacte entre la halte de Saint-Blaise et la gare de Neuchâtel, cette nouvelle station "Champréveyre" rendrait la gare accessible en quelques minutes seulement. Elle offrirait une alternative directe pour les usagers du Laténium, les visiteurs de Chaumont et, surtout, pour les centaines de pendulaires travaillant ou résidant dans ce secteur en pleine mutation. Cette infrastructure permettrait de dynamiser durablement le quartier avec un investissement maîtrisé par rapport aux bénéfices de mobilité attendus. C'est pourquoi je sou mets à votre attention cette résolution de réalisation de cet arrêt.

Texte de la résolution

L'assemblée citoyenne de Neuchâtel EST

Article 1

Demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales et des partenaires ferroviaires (CFF/BLS) pour étudier l'intégration d'un nouvel arrêt sur la ligne **RE5 (Berne-Neuchâtel)** au niveau de la rue de Champréveyre.

Article 2

D'intégrer ce projet dans la planification de la mobilité régionale afin de garantir une desserte directe et cadencée pour les quartiers Est, en complémentarité avec les lignes de bus 101 et 107.

Article 3

D'évaluer les modalités techniques et financières permettant une mise en service rapide, en profitant de la configuration actuelle du site pour limiter l'impact foncier et les coûts d'infrastructure.

Annexe(s) éventuelle(s)



